



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 45155

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les modifications en cours ayant trait au financement du logement social et à la révision des barèmes d'aide personnelle au logement. Alors que la crise des quartiers d'habitat social est patente dans notre pays, les mesures envisagées ou d'ores et déjà décidées sans l'aval du Parlement vont entraîner une nouvelle dégradation des conditions de vie des populations les plus modestes. Qu'il s'agisse du prélèvement inadmissible sur les fonds 1 % ou de la suppression des subventions PLA (12 % actuellement) non compensées par la réduction de TVA 5,5 % le financement du logement social est mis à mal. Les locataires HLM eux-mêmes sont pris une fois de plus pour cible, puisque l'APL devrait être réduite en 1977 pour de nombreuses familles après avoir été gelée pendant deux ans sans parler du prélèvement du RDS. Il n'est pas admissible de faire peser principalement sur les locataires HLM l'effort de solidarité consenti par le biais du FSL en direction des locataires les plus démunis ou des accédants en difficulté. Le logement social ne semble plus constituer une priorité aujourd'hui, ce qui est lourd de conséquences pour toutes les entreprises du bâtiment dont les carnets de commande sont désespérément vides et qui ont perdu plus de 50 000 emplois salariés sur un an. Pour atténuer la crise, le bâtiment doit jouer un rôle d'entraînement indispensable dans toutes les régions françaises. Il faut soutenir dans notre pays des programmes de logements neufs (notamment en pavillons locatifs individuels) qui sont des marches locaux à l'écart de la concurrence internationale, porteurs d'emplois de dynamisme économique, et de bien-être social. Pour remédier aux difficultés actuelles des quartiers d'habitat social, il lui demande s'il ne convient pas de renoncer à ces mesures socialement injustes et aux conséquences économiques désastreuses et au contraire d'adopter un vigoureux programme de relance de la construction sociale qui permettrait notamment d'améliorer les conditions de logement de nombreuses familles modestes.

Texte de la réponse

Comme la discussion parlementaire l'a montré, le budget du logement pour 1997 maintient le volume des programmes physiques de construction et de réhabilitation de logements au niveau de 1996 dans un contexte de discipline budgétaire, grâce à la poursuite d'une politique de réforme ; en outre, il accroît les moyens budgétaires destinés au logement des plus démunis. Il prévoit enfin une augmentation de 8,5 % des dotations budgétaires affectées aux aides personnelles au logement qu'il est prévu de réformer avec l'objectif de simplifier et de clarifier le dispositif, notamment par la création d'un barème unique pour le parc de logements conventionnés et la prise en compte plus équitable des ressources et de la situation personnelle des bénéficiaires. Ce budget permet donc de conforter les deux orientations suivies depuis dix-huit mois, offrir à chacun un logement selon son choix et ses moyens et soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur du logement, grâce à des réformes qui donnent plus d'efficacité et de lisibilité à la politique du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45155

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5991

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 979